



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2010

1/ Renégociation du Prêt relais de 676 200 € contracté en 2007 par l'ancienne municipalité pour payer la TVA du musée.

La Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin a établi deux offres de réaménagement du prêt n°7056110 en date du 25 juin 2010 sur 3 et 5 ans.

- Rééchelonnement du remboursement sur 3 ans soit des annuités de 234 024,73 € et un coût de crédit de 25 874,19 €
- Rééchelonnement du remboursement sur 5 ans soit des annuités de 145 778,99 € et un coût de crédit de 52 694,95 €

Approbation à l'unanimité en faveur d'un rééchelonnement du remboursement sur 3 ans.

2/ Subventions.

Harmonie municipale de Retournac 1 100 € pour indemniser les déplacements du chef de musique depuis Saint Maurice de Lignon où il est domicilié. **13 pour, 3 abstentions : Pascale BOYER, Claude DUBUY, A.ASTIER**

Judo Club Yssingaux 310 € (beaucoup d'adhésions de Retournac) **unanimité.**

Le Tremplin : Association d'Accueil et de Réadaptation Sociale.

Demande : 0,30 € / habitant soit 777 € (2590 habitants). Appartements d'accueil d'urgence que l'association gère à Yssingaux et Monistrol-sur-Loire. Le Tremplin assure des missions d'accueil hébergement d'un public en grande difficulté, **unanimité.**

Association de Prévention Routière 200 €. Cette association s'engage notamment à mener sur Retournac une action de sensibilisation des seniors à la conduite. Nombreuses actions menées envers les scolaires **13 pour 2 abstentions : J.FURNON, A.ASTIER.**

Syndicat départemental des éleveurs de chevaux 1500 € pour

participation à l'organisation du concours départemental du 2 octobre 2009 **unanimité.**

Demande annuelle du Comité Départemental du Prix de la résistance et de la déportation de la Haute-Loire 150 € **unanimité.**

3/ FONCIER

3.a Mise en place d'une servitude d'épandage à Artites unanimité.

3.b Signature d'un 2ème avenant au bail relatif au logement de la gendarmerie unanimité. Le loyer annuel peut-être porté de 52 726 € à 57 328 € à compter du 1er janvier 2010.

3c Vente d'un terrain à Logivelay unanimité. Le Foyer Vellave réalise 8 logements et des locaux annexes au rez-de-chaussée d'un immeuble situé vers le parking des fuseaux ; Il est proposé de céder le terrain au prix de 40 €/m2 (l'estimation de France Domaine étant de 35 à 40 €/m2). L'ex municipalité n'avait pas passé la vente du terrain...

3.d Vente de terrains à Lachaud unanimité (Jean FURNON ne participe pas au vote).

La parcelle BI 105 a été divisée en trois lots allant de 920 m2 à 1030 m2.

L'estimation de France Domaine est une fourchette allant de 35 à 40 €/m2.

Il est proposé de vendre ces terrains au prix de 35 €/m2.

3.e Vente d'un terrain à M. CARDAIRE unanimité.

Par délibération en date du 18 février 2008, le conseil municipal a autorisé le déclassement de la partie de chemin rural situé devant la maison de Monsieur Gabriel CARDAIRE résidant 20 rue de la Loire à Retournac. Une réactualisation du prix de ce terrain a été demandée au service de France Domaine et fait état d'un prix de 1 €/m2.

Foire des Pâquerettes

17 & 18 Avril 2010

RETOURNAC (43)

Prochain conseil municipal : vendredi 9 avril 2010 à 18h30 - TOUT CITOYEN PEUT Y ASSISTER.

Mairie de Retournac - 43130 RETOURNAC - Tél 04 71 59 41 00 - site internet : www.ville-retournac.fr

le maire et les élus sont à votre disposition tous les jours sur rendez-vous
mairie ouverte du lundi au vendredi 8h - 12h 13h30 - 17h, samedi 9h 11h

4/ TRAVAUX :

Signature d'un contrat de Maîtrise d'œuvre avec Mme Noëlle MARGOT, architecte, pour l'extension de l'école de Jussac unanimité moins une abstention (Michèle BAYARD).

Il convient de déterminer les travaux prioritaires et de les phaser. Pour l'exercice 2010, puis de demander à la

commission d'établir, en vue du prochain conseil municipal un phasage avec plusieurs propositions d'échéancier sur la durée restante de la mandature ou sur un plan qui s'étende au-delà du terme de celle-ci.

Hameau		Type d'assainissement	Investissement (€ HT)	Coût moyen par habitation (€ HT)
Sarlanges	Scénario 1	Filtre Planté de Roseaux : 40EH	202 800	6 760
	Scénario 2	Filtre Planté de Roseaux : 40EH + 30EH	429 500	8 590
	Scénario 3	Filtre Planté de Roseaux : 70EH	457 250	9 145
	Scénario 1,2 et 3	Assainissement Eaux Pluviales	84 000	-
Chenebeyre		Filtre Planté de Roseaux : 25EH	152 100	7 243
Vousse et Cottier		Filtre Planté de Roseaux : 100EH	689 100	8 107
La Bastide	Scénario 1	Raccordement à la Lagune de Charrée	315 400	8 524
	Scénario 2	Filtre Planté de Roseaux : 45EH	276 500	7 473
Le Pedible		Filtre Planté de Roseaux : 35EH	175 500	7 630
Jussac	Scénario 1	Raccordement à la Lagune de Charrée	498 600	9 972
	Scénario 2	Filtre Planté de Roseaux : 100EH	418 500	8 370
Preaux	Scénario 1	Filtre Planté de Roseaux : 20EH	64 000	6 400
	Scénario 2	Assainissement Autonome	60 000	3 750
Saint Ignac		Assainissement Autonome	86 250	3 750

5/ ASSAINISSEMENT

5.a Signature du contrat de suivi agronomique des boues de la station d'épuration avec la société Terralys : 1936 €/an unanimité.

5.b Présentation de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement.

Le cabinet PÖYRY a mis à jour le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Retournac. Le tableau suivant présente, pour chaque hameau, une synthèse des solutions envisageables en termes d'investissement.

5.b.1 Le conseil est favorable à l'unanimité à la démarche de phasage /échancier sur la durée restante de la mandature ou sur un plan qui s'étende au-delà du terme de celle-ci.

5.b.2 Le conseil est favorable à l'unanimité moins une abstention (C.DUBUY) sur une proposition 2010 : Sarlanges et Chenebeyres.

8.b.4 Le conseil est favorable à l'unanimité sur une division en deux tranches réparties sur les budgets 2010 et 2011 de l'hypothèse retenue pour Sarlanges.

La parole est donnée à Monsieur Antoine MALEYSSON, Président de l'Association STOP au SPANC et présent dans le public, lequel remercie la municipalité pour cette avancée très appréciée en matière d'assainissement et espère que les engagements pris seront tenus.

6/ Ecole de Jussac : approbation du nouveau plan de financement à l'unanimité.

Coût total des travaux : 144 490,92 € HT
 Commune 28 898,20 € (20 %)
 DGE 72 245,45 € (50 %)
 Subvention exceptionnelle

au titre du programme 122-01 43 347,27 € (30 %)

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter expressément de la DGE pour ce dossier ainsi qu'une subvention exceptionnelle au titre du programme 122-01 que Monsieur Alain MARLEIX, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités Territoriales serait disposé à accorder.

7/ Voirie communautaire : signature de la convention de mise à disposition des voiries reconnues d'intérêt communautaire approbation à l'unanimité.

- VC n°3 Chenebeyres : 7 140 m
 - VC n°6 Charrées : 1 626 m

8/ Cession d'une balayeuse hors service. il convient de la sortir de la flotte de la commune. Ce véhicule sera être cédé à un artisan.

approbation à l'unanimité (Mme Marie-Jo VAUCANSON ne participe pas au vote).

9/ Logement signature du bail approbation à l'unanimité.

10/ RESSOURCES HUMAINES

10.a : Conclusion d'un contrat unique d'insertion CAE pour le remplacement de Martine BROSSIER Le salaire est pris en charge à 90 %. (par la CAF et le Conseil Général) pendant 6 mois, soit la durée du congé-formation de Martine BROSSIER. **approbation à l'unanimité**

10.b Mise en place du compte épargne temps approbation à l'unanimité

10.c Désignation d'un Agent Chargé de la Mise en Œuvre

des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) : nomination de Mr Patrice HERITIER, directeur des services techniques, **approbation à l'unanimité.**

11/ CRECHE : Attribution du lot Plâtrerie – Peinture

Offre la plus avantageuse 54 772,09 € HT **approbation à l'unanimité.**

12/ OBJET : VOLS AU MUSEE DE LA DENTELLE EN 2009

L'ensemble des vols à la boutique du musée représente une somme totale de 71,50 €.

Le Conseil municipal prend acte de ces vols et dégage l'agent de toute responsabilité.

Approbation à l'unanimité.

13/ Informations diverses

13.a Contribution au Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS).

Cotisation 2010 : 75 642,90 € ; le montant est fixé en fonction de plusieurs critères (50% potentiel fiscla, 25% nombre d'habitants, 25% coût du service).

En 2009 le montant versé a été de 73167 €.

13.b Information sur le salon Aiguille en Fête.

Ce salon a lieu du 11 au 14 février 2010 à Paris, à la Villette. Il concerne tout ce qui relève de la dentelle, de la broderie, du tricot...

La commune de Retournac dispose pour ce salon d'un espace de 30 à 40 m2 situé à l'atrium (espace central). Il est envisagé de présenter l'exposition Col et Fraises Extravagants qui a l'avantage d'être assez ludique (il pourrait ainsi être proposé au public de réaliser des fraises, ce qui permet de garder les visiteurs plus longtemps sur le stand).

Outre la publicité que le salon générerait pour le Musée des Manufactures de Dentelles, cette présence retournaoise à Paris constitue une occasion de faire connaître le département de la Haute-Loire. Il est envisagé ainsi de mettre en place un présentoir avec plusieurs dépliants touristiques du département.

Après vérification de la faisabilité technique, la borne multi-média sera installée sur ce salon.

Coût 2 850 €. Il s'inscrit dans le Budget Prévisionnel 2010 du musée approuvé lors du conseil municipal de décembre 2009. Le conseil autorise M. le Maire à effectuer toutes demandes de subventions opportunes.

Claude DUBUY précise que Grace à l'exposition à Sète cet été, la Pastorale du Tourisme vient d'écrire afin de réserver pour des visites du musée.

Avis du conseil municipal : approbation à l'unanimité moins une abstention (Jeanine PICHON).

13.c Compte rendu du comité de pilotage du musée du 27 janvier 2010.

Avant la tenue de ce comité demandé entre autres par la Mairie de Retournac, **La communauté de communes des Sucs** a pris le soin de bien préciser sa position lors d'un bureau, le vendredi 22 janvier 2010 : pas de prise de compétence musée, pas question de transfert de charges, engagement uniquement par « solidarité » avec la commune de Retournac.

Le conseil général de la Haute-Loire est intervenu avec un

soutien constant, mais, compte tenu de la rigueur financière nécessaire, il ne peut aller au-delà, c'est compréhensible. Il est ainsi favorable à toute solution tendant à favoriser la mutualisation.

Selon les chiffres d'un document de la DRAC Auvergne sur la fréquentation des musées d'Auvergne, le musée des manufactures de dentelles de Retournac a accueilli :

année	Entrées totales	Entrées gratuites
2004	5002	1191
2005	4358	2404
2006	Non communiquées	Non communiquées
2007	4584	1746
2008	7599	2398
2009	8604	4192

Il est regrettable que la municipalité n'ait pu disposer de ces chiffres avant le départ d'un personnel et des responsables qui ont pris ces décisions.

La lecture de ces chiffres permet de dégager deux observations :

A- Malgré des millions d'Euros engloutis dans la construction de locaux, la différence entre la fréquentation avant travaux (2005) et après travaux 2007 s'élève à un gain de ... 226 entrées. Tant de frais, d'emprunts, de difficultés financières, de projets de gymnase, stades foot, piscine, tennis écoles repoussés pour un gain de ... 226 entrées.

B- La communication mise en œuvre par la nouvelle municipalité depuis 2008 a presque permis de doubler les entrées. Il n'en demeure pas moins qu'une réflexion s'impose, tant sur la gestion du musée, que sur ses projets/objectifs. Cette réflexion doit être suivie d'actions salutaires, la commune ne peut continuer ainsi !!!

Les propositions du comité de pilotage :

- constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier la mise en place de mutualisation entre les musées de Retournac et de Crozatier (il conviendra d'établir alors un nouveau projet culturel et scientifique commun aux deux établissements)
- Réalisation par l'inspection générale des affaires culturelles d'un audit sur le fonctionnement du musée de Retournac (ouverture, besoins et qualification des personnels, etc.) indépendamment de la réflexion de mutualisation menée avec le musée Crozatier.

13e mise en place d'un système de vidéosurveillance

Un diagnostic a été établi par le groupement de gendarmerie de la Haute-Loire.

Deux sites ont été étudiés :

- aux abords du terrain de football – skate parc – square et jardin pour enfants. Préconisation : installation de trois caméras au minimum et mise en place d'un éclairage performant
- Pendant, la présence d'arbres sur ce site constitue des obstacles et rend difficile la mise en place des caméras
- aux abords de la gare SNCF. Installation opportune de deux caméras mais il conviendra de vérifier si l'éclairage nocturne est assez puissant.

Charles COMMUNAL et Jean FURNON votent contre, car

selon eux «l'installation de caméras risque de faire partir petit à petit la gendarmerie».

Approbation à la majorité : 3 contre : Jean FURNON, Charles COMMUNAL, Annie ASTIER.

13 voix pour : P. BOYER, MJ VAUCANSON, P. ASTOR, T. BENNEVENT, H. LOPEZ, J. PICHON, B. ROCHE, J SATRE, R GANIVET, B. PONTVIANNE et B DE SEAUVÉ, Lucien POINT, C. DUBUY.

13.f coupe de bois 2009 forêt sectionale de Miaune

rappel et information sur le suivi du dossier :

a) au conseil municipal personne n'est peu ou prou «intéressé» par les coupes de bois.

On a agi depuis les élections dans le but d'apporter un «+» à l'intention des ayants droits souhaitant une gestion plus démocratique. La volonté de respect de l'équité nous a toujours animé.

b) avec la délibération de l'automne 2009 sur la coupe 2008 on s'est efforcé d'être pragmatique afin que chacun puisse bénéficier de la part de bois qu'il attendait pour cet exercice.

c) s'il apparaît que, selon les textes, cette coupe ne peut être réalisée en l'état, et qu'il n'y a pas un accord des différentes parties sur sa réalisation (ayants droits, ONF); la commune de Retournac n'a pas vocation à signer un document conduisant à une situation à illégale.

d) Chaque partie de personnes majeures, responsables. A elles de trouver entre elles un « modus vivendi », la commune n'entend pas se substituer à elles.

e) Si les différentes parties ne peuvent trouver une solution sans solliciter une « médiation » de la mairie elles l'obtiendront, mais elles ne l'ont pas fait à ce jour.

f) Les deux parties (le garde de l'ONF et certains ayants droits) ont été reçues simultanément jeudi 28 janvier 2010. Une rencontre avec le directeur de l'ONF Auvergne est demandée par tous, afin de sortir de cette situation et permettre la réalisation des coupes de bois et ne pas compromettre l'avenir de la forêt.

Le conseil municipal ne délibère pas sur ce point mais se tient à la disposition des deux parties si nécessaire. La parole est donnée à Monsieur Alain DEGORCE qui remercie la municipalité pour avoir permis plus de démocratie dans ce dossier.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 février 2010

1/ ASSAINISSEMENT 2010

1a : Choix du périmètre pour le village de Sarlanges.

L'aide cumulée de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil général est comprise entre 40 et 50 % du coût des travaux de raccordement, les dépenses subventionnables étant plafonnées à 7900 € HT par branchement. Au vu de ces éléments financiers, il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis des commissions travaux et finances et d'opter pour le scénario 1 pour le village de Sarlanges.

Hameau	Type d'assainissement	Investissement (€ HT)	Coût moyen par habitation (€ HT)	
Sarlanges	Scénario 1	Filtre Planté de Roseaux : 40EH	202 800	6 760
	Scénario 2	Filtre Planté de Roseaux : 40EH + 30EH	429 500	8 590
	Scénario 3	Filtre Planté de Roseaux : 70EH	457 250	9 145
	Scénario 1,2 et 3	Assainissement Eaux Pluviales	84 000	-
Chenebeyre	Filtre Planté de Roseaux : 25EH	152 100	7 243	

Il convient de noter que le choix du scénario 1 n'empêche nullement la réalisation ultérieure des scénarii 2 et 3, ultérieurement le cas échéant.

Sarlanges scénario 1	202 800 € HT
Sarlanges assainissement eaux pluviales	4 000 € HT
Chenebeyre	152 100 € HT
TOTAL	438 900 € HT

Observations de Mme Bayard : Il faut effectuer des études plus approfondies et étudier les possibilités d'enfouissement des réseaux électriques et le coût.

Il lui est répondu qu'il y aura une étude préalable (le lancement est le point suivant de la séance) avec dossier de consultation des entreprises ; En ce qui concerne les réseaux électrique, il conviendra de solliciter le syndicat d'électrification mais la simultanéité des réalisations apparaît délicate.

A inscrire BP2010 assainissement en section d'investissement 438 900 €HT.

L'aide cumulée de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil général est comprise entre 40 et 50 % du coût des travaux de raccordement, les dépenses subventionnables étant plafonnées à 7900 € HT par branchement.

Avis des commissions travaux et finances : favorable

Avis du conseil municipal : approbation à l'unanimité sauf une abstention (Claude DUBUY)

1b : autorisation à lancer les marchés d'étude pour la mise en place de l'assainissement collectif de Sarlanges (Bourg) et Chenebeyres simultanément afin de mutualiser les coûts. approbation à l'unanimité sauf une abstention (Claude DUBUY)

1 bis/ PLU : incidence des choix effectués en 1a sur le projet de P.L.U

Les nouveaux secteurs qui seront ouverts à l'urbanisation seront prioritairement ceux qui pourront être raccordés au réseau d'assainissement collectif qui sera créé.

2/ Demandes de subventions

2.a Écoles publiques Jean Saby et de Jussac pour l'organisation de séjours en classes découvertes subvention de 6 € par enfant et par jour. Il est rappelé que le conseil général intervient à parité et verse également 6 € par enfant et par jour.

unanimité.

2.b Ciné Filature Montant sollicité : 300 € au lieu des 50 € votés lors du conseil municipal su 16/12/2009 **unanimité**

3/Renouvellement de la Convention au service assistance progiciels du CDG43 : Coût : 851 €/an unanimité.

4/ Opération façades « Cœur de Village »

Pour accompagner l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat conduite par la Communauté de Communes des Sucs, il est proposé de mettre en place une opération « façades » dont les principales caractéristiques sont déclinées dans le règlement ci-dessous.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité

Il est demandé au conseil municipal de donner délégation à la commission travaux pour l'instruction de ces dossiers. Il est proposé d'inscrire au budget prévisionnel 2010 : 40 000 euros.

COMMUNE de RETOURNAC OPERATION FACADES

CAHIER DES CHARGES ET REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

Exposé des motifs : La Communauté de Communes des Sucs conduit à partir du 1er mars 2010 et pour une durée de trois ans, une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Pour accompagner cette action, la commune de Retournac a souhaité mettre en place une opération « façades » visant à apporter une aide supplémentaire pour la mise en valeur des façades.

Le suivi de cette opération est assuré par la commission travaux.

ARTICLE 1 – LE PERIMETRE

Il s'agit du périmètre de protection du Monument Historique établi aux abords de la collégiale Saint Jean Baptiste dans le bourg de Retournac.

ARTICLE 2 – LES PERSONNES BENEFICIAIRES

La subvention peut être accordée aux personnes privées (physiques ou morales). Le demandeur devra justifier du titre de propriété ou de l'accord du propriétaire le cas échéant.

ARTICLE 3 – LES FACADES CONCERNEES

Article 3.1. – Principe d'éligibilité

Seules les façades se situant à l'intérieur du périmètre retenu, donnant sur le domaine public, en alignement ou en retrait de celui-ci, pourront bénéficier de la subvention Les pignons de ces immeubles seront éligibles, sous réserve qu'ils soient visibles depuis l'espace public.

Article 3.2. – Nature des immeubles concernés

Pas de restriction quel que soit l'usage du bâtiment. Certains murs de clôture de caractère, remplissant les conditions de visibilité telles qu'énoncées à l'alinéa précédent peuvent

également être subventionnés.

ARTICLE 4 – NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

ARTICLE 4.1. – Principes

Les travaux doivent être faits conformément à la réglementation en vigueur, dans les règles de l'art et suivant l'avis et les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

ARTICLE 4.2. – Travaux pris en compte

La réfection complète de la façade (les enduits, menuiseries, descente d'eaux pluviales).

ARTICLE 4.3. – Ne sont pas éligibles à la subvention

- les travaux n'ayant pas reçu l'avis Favorable de la commission travaux
- les projets non conformes au présent règlement
- les travaux de couverture et zinguerie, les menuiseries (sans ravalement de façades), les enseignes
- les travaux commencés avant la signature de la demande de subvention.

Tous les travaux réalisés avant d'avoir obtenu un accord de subvention de la Commune, (ou une autorisation expresse et à titre exceptionnel du Maire motivée par des circonstances d'urgence de commencer les travaux) ne seront en aucun cas subventionnés. Toutefois, une autorisation expresse et à titre exceptionnel du Maire motivée par des circonstances d'urgence de commencer les travaux ne préjugerait en rien de l'octroi ou non de la subvention.

ARTICLE 5 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de l'aide sera calculé sur une base dite subventionnable qui représente le montant des travaux subventionnables, diminué des subventions éventuelles déjà perçues ou dont la demande est en cours pour ces mêmes travaux (ANAH, OCM, Caisse de Retraite, Gîtes, ...)

La Commune de Retournac ne s'engagera qu'après notification des subventions.

Le taux est de 40% du montant Hors Taxes de la base subventionnable.

Le plafonnement s'élève à 4000 € par opération.

ARTICLE 6 – PROCEDURE PREALABLE ET DELAIS

Tout propriétaire, ou locataire autorisé par accord écrit du propriétaire, désirant restaurer la façade de son immeuble est tenu de déposer auprès de la Mairie les pièces suivantes :

- Copie de la déclaration de travaux ou d'une demande de permis de construire décrivant les travaux prévus (nature des matériaux, coloris,...)

Attention :

- **Les travaux ne pourront pas commencer sans avoir obtenu par arrêté municipal, un avis favorable à cette déclaration ou demande de travaux d'une part,**
- **Tous les travaux réalisés avant d'avoir obtenu un accord de subvention de la Commune, (ou une autorisation expresse et à titre exceptionnel du maire motivée par des circonstances d'urgence de commencer les travaux ne préjugerait en rien de l'octroi ou non de la subvention d'autre part.**
- **Aucune subvention ne sera accordée sans autorisation administrative préalable.**

PIECES A PRODUIRE

- autorisation par arrêté à la déclaration ou demande de travaux.
- un devis descriptif, quantitatif et estimatif des travaux envisagés par façade, établi par un professionnel
- un jeu de photographies couleur avant travaux pour chaque façade concernée
- un formulaire de demande de subvention dûment rempli
- un justificatif de propriété de moins de six mois.

La Commune répondra à la demande dans un délai maximum de deux mois à compter du dépôt du dossier. Elle réunira la commission travaux. Si la demande est acceptée, un arrêté du Maire sera pris, fixant le montant et les conditions d'octroi de la subvention «Façades».

Une demande de permission de voirie devra être sollicitée auprès de la Mairie, huit jours au moins avant le début des travaux s'ils nécessitent l'occupation du domaine public.

Les travaux devront être réalisés dans un délai de **DOUZE MOIS (12)** à compter de la notification de l'arrêté. A titre exceptionnel, passé ce délai, l'arrêté, sur demande motivée et production de pièces justificatives, pourra être prorogé par un nouvel arrêté du maire. Une seule prorogation est possible.

ARTICLE 7 – PAIEMENT

Les subventions seront versées à la fin des travaux sur présentation des factures récapitulatives acquittées des entrepreneurs, d'un relevé d'identité bancaire et après vérification par la commission travaux des prescriptions, des techniques, des coloris choisis et de la qualité d'exécution en fonction de la demande, par la production d'un certificat de conformité.

ARTICLE 8 – DUREE de l'OPERATION

Cette opération est conduite pour une durée d'un an à partir du 1er avril 2010 et jusqu'au 1er avril 2011.

COMMUNE DE RETOURNAC - OPERATION FACADES

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Autorisation par arrêté à la déclaration ou demande de travaux.
- Plan de situation de l'immeuble (cadastre avec parcelle mise en évidence)
- Photographies des façades couleur avant travaux pour chaque façade concernée
- Attestation notariée de moins de trois mois (3), complétée – dans le cas d'une acquisition de moins de quatre ans – par l'indication du régime fiscal de celle-ci ou remplacée par la copie du titre de propriété
- Dossier technique comprenant les devis détaillés – **par façade** – descriptifs et estimatifs des travaux présentés par une ou plusieurs entreprises inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers.
 - le devis d'honoraires
 - les plans et croquis nécessaires à la compréhension du dossier et à la justification des quantités prévues aux devis
 - le cas échéant, les études techniques et les diagnostics préalables aux travaux
- Récépissé de dépôt à la déclaration de travaux
- Deux relevés d'Identité Bancaire ou Postal établis au nom du demandeur, de la personne habilitée à recevoir les fonds ou le cas échéant, au nom de l'indivision (Cette pièce sera exigée au paiement).

5/ Proposition de construction d'un terrain de foot synthétique.

Il s'agit d'envisager la réalisation éventuelle d'un terrain synthétique sur la plateforme stabilisée. Ce serait un terrain homologué pour jouer à sept.

A/ il est précisé que ce sont les dirigeants du Retournac sportifs qui ont effectué officiellement cette demande à laquelle ils joignent un unique devis estimatif.

B/ Il va de soi qu'avant de donner une suite à cette demande il convient d'étudier comment répondre à cette attente et rechercher la meilleure solution et les différentes subventions auxquelles la commune peut être éligible.

C/ la question posée au conseil municipal est : Êtes-vous favorables à l'ouverture d'une ligne budgétaire en vue de la réalisation éventuelle d'un terrain synthétique sur la plateforme stabilisée ou d'un autre terrain de football et à une inscription budgétaire en vue de l'étude au B.P 2011 section investissement ?

Avis de la commission finance : 4 favorables et 4 contre

Avis du conseil municipal : Pour à l'unanimité sauf 1 abstention (Annie ASTIER)

Annie ASTIER précise qu'elle s'abstient car une éventuelle inscription serait susceptible de pénaliser les joueurs de boules et pétanque lors de compétition.

D/ Sans le préalable du 3 on ne peut demander au district ou à la ligue ou fédération combien il peut apporter.

E/ Les éléments à prendre en compte, en faveur de la réalisation éventuelle d'un terrain synthétique sur la plateforme stabilisée sont :

- a) une possibilité de jeu lorsque neige ou boudrome ensablé
- b) une possibilité de jeu pour le foot lorsque neige ou boudrome occupé par tennis
- c) une possibilité de jeu le mercredi à des horaires meilleurs
- d) une économie des sommes annuelles d'entretien du stade par une moindre utilisation
- e) un moyen de satisfaire aux demandes en attendant un gymnase et un nouveau terrain qui n'arriveront pas avant 3 à 10 ans.

F/ Demandes envisageables de subventions et participations :

- DGE 2011
- fonds spéciaux pour aires de jeux ex DDJS
- districts, FFF, fédération
- mairie de Beuzac compte tenu des équipes communes
- CG : reliquat CG2D
- un fond spécial prévention délinquance/social
- CG : «monnaie d'échange» à participation / non participation à cuisine collège
- Thierry BENEVENT précise que s'il y a des subventions, elles ne seront allouées qu'en 2011.

6/ Cession de 4 biens de section à la Bastide

Trois habitants du village de la Bastide souhaitent acquérir une bande de terrain d'un bien de section jouxtant leur propriété. L'estimation réalisée par les services fiscaux est de 1,80 € / m².

Dans le cadre de l'aliénation de biens de section, le conseil

municipal est favorable à l'unanimité pour :

- fixer le périmètre de la section concerné (voir plan joint en annexe)
- adopter la liste des électeurs
- autoriser la transmission de cette délibération à M. le Préfet pour qu'il mette en œuvre la procédure adaptée (organisation d'un vote par cession souhaitée)

A l'issue de ce vote et avant la passation définitive des cessions qui auront eu un vote favorable, la superficie exacte cédée sera déterminée par arpentage.

7/ Cession des terrains à Lachaud

3 parcelles issues du découpage de la BI 105 à Lachaud au prix de 35 €/m² comme validé en conseil du 29/01/2010.

Mme Christine FURNON s'est déclarée acquéreur de la parcelle BI 770 d'une superficie de 920 m² au prix de 32 200 €.

M TALAVERA et Mme POTENTE se sont porté acquéreur de la parcelle BI 769 d'une superficie de 1036 m² au prix de 36 260 €.

M et Mme POINTET Jean-Pascal se sont porté acquéreurs de la parcelle BI 768 d'une superficie de 1034 m² au prix de 36 190 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à signer les actes de vente correspondant aux cessions précédemment décrites. Jean FURNON ne prend part au vote.

8/ Signature du Contrat d'Animation avec l'Office de Tourisme reconduction à l'unanimité.

9/ PERSONNEL

9a Services des Ecoles : nécessité de pourvoir un poste suite au départ à la retraite d'un agent.

Un agent fait valoir ses droits à la retraite à compter du 22 mars 2010. Elle était à temps complet : elle assurait les fonctions d'ATSEM à l'école de Charrées et tenait la piscine un mois l'été. Il est proposé de la remplacer par un changement de poste en interne : par la mutation en interne sur ce poste. Cette dernière est à temps non complet : elle assure aujourd'hui les fonctions d'ATSEM et la cantine à Charrées (28 H par semaine en période scolaire) ainsi que des heures de ménage (8 H par semaine dans les locaux de la mairie et des services techniques). Il convient de pourvoir ce poste.

Conditions et observations préalables : le respect de la légalité et des conditions statutaires de recrutement. Il faut également cesser de fonctionner dans une logique poste par poste, mais penser plus globalement en mission, comme nous y incite l'Etat dans le cadre de ces réformes...

1/ on demande en interne qui est intéressé par prendre un poste à 28 heures à la place de ses fonctions actuelles : on pourvoit donc le poste par voie interne et parallèlement :

2/ on déclare le poste à 28h vacant, c'est une obligation.

3/ Soit quelqu'un vient par mutation pour 28h et on le recrute s'il convient : il est prioritaire.

Madame le Directeur Général des services devra transmettre l'information aux agents afin qu'ils soient pleinement informés de la procédure. Toute proposition de réorganisation en interne tendant à la réduction du coût de fonctionnement -et de charge de personnel particulièrement- sera la bienvenue.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

Réussite d'un fonctionnaire municipal au concours de rédacteur :

9b1 proposition de modification du tableau des effectifs Suite à la réussite d'un agent au concours de rédacteur, il est proposé d'ouvrir ce poste au tableau des effectifs.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

9b2 proposition de nomination de cet agent en qualité de rédacteur stagiaire

Il est proposé de nommer l'agent qui a réussi le concours de rédacteur au poste nouvellement créé.

11 a/ rappel sur le lieu où se trouve le défibrillateur.

Il se trouve pour l'instant à la mairie (bureau des adjoints)

Il sera installé dans une armoire solide à proximité directe du terrain de foot lorsque la piscine est fermée, et l'été à la piscine.

11 b/ rappel de la décision de donner le nom d'Hubert DAGNAUD à un équipement municipal le 24 avril prochain.

Il conviendrait de donner le nom de Pierre MAURIGE à une rue ou un autre équipement sous réserve de l'accord de sa famille.

Avis du conseil municipal. Le conseil confie à la commission travaux la mission de trouver une rue où un équipement auquel donner le nom de Pierre MAURIGE. Il est suggéré la dessert de la zone artisanale La Sausse ou la rue «sans nom» près de la rue Neuve.

12/ MAISON MÉDICALE

Par courrier, la majorité des professionnels de santé de Retournac, cabinet infirmier, dentaire, Kinés, podologues et médecins confirme leur souhait de mutualisation de moyens, en un regroupement professionnel dans une maison médicale.

Les questions posées au conseil municipal sont :

a) Êtes vous favorables à une demande sur les conditions d'éligibilité en vue de la réalisation éventuelle d'une maison médicale, par le pays de la Jeune Loire notamment?

Avis du conseil municipal. : favorable à l'unanimité

b) Êtes vous favorables à la recherche d'un lieu adéquat en vue de la réalisation éventuelle d'une maison médicale ?

Avis du conseil municipal. : favorable à l'unanimité sauf Claude DUBUY qui est contre.

c) Êtes vous favorables à une étude en vue de la réalisation éventuelle d'une maison médicale et à l'ouverture d'une ligne budgétaire en vue de l'étude ?

Avis du conseil municipal. favorable à l'unanimité sauf Claude DUBUY qui est contre

13/ participation du musée des manufactures de dentelles- musée de France- à un ouvrage.

Madame Mick FOURISCOT du Centre National d'Enseignement de la Dentelle du Puy-en-Velay, laquelle a permis la présence de Retournac sur le salon « aiguilles en fête » à Paris, nous sollicite pour une participation du musée des manufactures de dentelles -musée de France- à un ouvrage. La présence de Retournac au cœur d'une politique éditoriale constitue un facteur de reconnaissance culturelle et intellectuelle indéniable. Cette participation n'entraînerait aucune dépense pour la commune.

avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

14/ Ecole de Jussac

Le choix d'un mode de chauffage électrique engendre une moins-value sur le montant des travaux d'extension et rénovation de l'école de Jussac. Il convient donc d'arrêter le plan de financement ci-dessous et de solliciter les subventions au titre du programme 122-01 (subvention exceptionnelle sollicitée auprès d'Alain MARLEIX) et de la DGE.

Coût total des travaux : 139 772,00 € HT

Commune : 27 954,40 € HT (20 %)

DGE : 55 908,80 € HT (40 %)

Subvention exceptionnelle sollicitée au titre du programme 122-0155 908,80 € HT (40 %)

Avis du conseil municipal sur ce nouveau plan de financement.**Favorable à l'unanimité****15/ Huis clos : unanimité sur le sujet : négociation foncière de ce terrain.****Compte administratif 2009
SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU****- FONCTIONNEMENT DÉPENSES**

Charges de gestion 50 983,67€

Charges financières 13 715,85€

Dotation aux amortissements 44 614,33€

TOTAL DÉPENSES 109 313,85€**- FONCTIONNEMENT RECETTES**

Vente de produits 89 870,51€

Produits exceptionnels 95 695,55€

TOTAL RECETTES 202 941,01€

Résultat de clôture 113 654,40€

- INVESTISSEMENT DÉPENSES

Subvention investissement 17 374,95€

Emprunts et dettes 11 745,91€

Etudes 8 417,45€

Immobilisations incorporelles et en cours 131 977,38€

TOTAL DÉPENSES 169 515,69€**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 mars 2010**

1. Présentation du compte administratif 2009

comparaison entre le compte administratif 2008 et le compte administratif 2009.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008		COMPTES ADMINISTRATIFS 2009	
BUDGET GENERAL 2008		BUDGET GENERAL 2009	
SECTION DE FONCTIONNEMENT 2008:		SECTION DE FONCTIONNEMENT 2009 :	
Dépenses	2 583 668,95	Dépenses	2 467 239,74€
Recettes	2 786 602,76€	Recettes	2 919 659,60€
Excédent fonctionnement clôture	202 933,81€	Excédent fonctionnement clôture	452 419,86€
PRINCIPALES DÉPENSES :		PRINCIPALES DÉPENSES :	
charges à caractère général	1 025 816,44€	charges à caractère général	972 409,06€
charges personnel, frais assimilés	1 069 100,86€	charges personnel, frais assimilés	1 088 597,52€
autres charges de gestion courante	287 817,61€	autres charges de gestion courante	273 355,88€
charges financières (intérêt dette)	139 206,93€	charges financières (intérêt dette)	117 823,43€
charges exceptionnelles	257,11€	charges exceptionnelles	326,85€
total Dépenses	2 583 668,95€	total Dépenses	2 467 239,74€
PRINCIPALES RECETTES		PRINCIPALES RECETTES :	
excédent de fonctionnement 2007	0€	excédent de fonctionnement 2008	0€
atténuation de charges	8 907,10€	atténuation de charges	7 813,87€
produits services domaine, vente diverses	136 566,34€	produits services domaine, vente diverses	141 272,73€
impôts et taxes	1 237 648,27€	impôts et taxes	1 356 836,90€
dotations, subventions,	1 198 679,89€	dotations, subventions	1 274 037,67€
locations+produits financiers	126 948,18€	locations+produits financiers	116 862,57€
produits exceptionnels	76 763,56€	produits exceptionnels	22 835,86€
total Recettes	2 786 602,76€	total Recettes	2 919 659,60€
SECTION D'INVESTISSEMENT 2008:		SECTION D'INVESTISSEMENT 2009 :	
DÉPENSES	1 137 131,53€	DÉPENSES	1 266 495,11€
Recettes	1 725 554,44€	RECETTES	1 269 739,25€
Résultat de clôture	+ 588 422,91€	Résultat de clôture	+ 3 244,16€
PRINCIPALES DÉPENSES		PRINCIPALES DÉPENSES :	
remboursements d'emprunts	284 786,72€	remboursements d'emprunts	250 219,20€
immobilisations en cours	159 682,90€ et 689 921,75€	immobilisations	151 497,72€ et 862 283,49€
dont : musée	353 830,43€	dont : musée	199 082,8€
aménagement bourg	99 438,03€	remise en état piscine	355 874,11€
réseau électrification	67 583,26€	remise en état voirie	241 540,46€
total Dépenses	1 137 131,53€	remise en état base Canoë-Kayak	9 743,04€
		réseau électrification	27 840,73€
		total Dépenses	1 266 495,11€
PRINCIPALES RECETTES :		PRINCIPALES RECETTES :	
virement de section Fonctionnement	0€	virement de section Fonctionnement	0€
F.C.T.V.A, excédents fonctionnement capitalisés	727 397,10€	F.C.T.V.A, excédents fonctionnement capitalisés	880 607,81€
subventions	616 486,64€	subventions	201 674,40€
emprunts et dettes	307 170,21€	emprunts	0€
différences sur réalisations / transferts entre sections	0€	dettes	7 461,11€
cessions/ immobilisations corporelles	0€	différences sur réalisations / transferts entre sections	14 727€
prêt	0€	reconstruction piscine	143 774€
total Recettes	1 725 554,44€	prêt	0€
		total Recettes	1 269 739,25€

- INVESTISSEMENT RECETTES

Apports dotations et réserves 38 084,47€
 Subvention d'investissement 10 725€
 Amortissements 44 614,33€
TOTAL RECETTES 170 653,93€

**Compte administratif 2009
 ASSAINISSEMENT**

- FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Charges de gestion 7 912,94
 Charges financières 7 860,25€
 Dotation aux amortissements 47 678,30€
TOTAL DÉPENSES 63 451,49€

- FONCTIONNEMENT RECETTES

Vente de produits 123 649,44€
 Produits exceptionnels 64 100,88€
TOTAL RECETTES 187 750,32€

Résultat de clôture 124 298,83€

- INVESTISSEMENT DÉPENSES

Subvention investissement 33 179,63€
 Emprunts et dettes 11 166,71€
 Immobilisations incorporelles et en cours 22 360,91€
TOTAL DÉPENSES 66 707,25€

- INVESTISSEMENT RECETTES

Apports dotations et réserves 122 975,63€
 Amortissements 47 678,30
TOTAL RECETTES 170 653,93€

**Compte administratif 2009
 FORET DE MIAUNE**

FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Charges à caractère général 4 905,87€
TOTAL DÉPENSES 4 905,87€

FONCTIONNEMENT RECETTES

TOTAL RECETTES 0€

Excédent 2009 moins résultat 2009 =
 Excédent reporté : 51 539,23€€

Observations

Investissements

Ce n'est pas parceque l'on prévoit et que l'on ouvre des lignes que l'on est obligé de faire; toutefois si on avait pas ouvert ces lignes on aurait eu moins de choix. Si on inscrit pas un somme pour des acquisitions chaque année, on ne peut acheter du terrain et faire des lotissements par exemple.
dépenses : Certaines dépenses ont été inférieures aux prévisions : réaménagement du quartier « bord de Loire » et du camping , remise en état de la voirie , réfection de la piscine
eau : investissements : on a évité de faire un nouvel emprunt.

Jean FURNON estime qu'on n'investit pas assez.

Pierre ASTOR répond que « la commune ne peut continuer à vivre au dessus de ses moyens comme elle l'a fait ces dernières années. Les investissements élevés de ces 5 dernières années

ont conduit la commune surendettée au bord de la tutelle. Selon la préfecture, les dépenses d'investissement 2005 étaient de 1 635 895€, de 2006 avec 2 453 578€, 2007 avec 4 411 327€, en 2008 avec 1 251 369€ au total, on a heureusement mis fin à cette dérive qui n'était financé que par des emprunts».

Bernard PONTVIANNE Président de la commission des finances rappelle les conclusions du rapport établi par le trésorier d'Yssingaux sur la gestion 2004 à 2008 : «La capacité d'autofinancement nette négative indique que la commune de Retournac n'a fin 2008, plus d'autofinancement à consacrer à ses projets d'investissement.

Analyse de la dette : la dette bancaire en capital est de 3 376 639€ soit 1 455€ par habitant alors qu'elle est de 919€ dans le département pour les communes de la même strate que Retournac soit de 2000 à 3499 habitants.

Le ratio encours de la dette sur produits de fonctionnement est de 1,56 alors qu'il est admis qu'il ne doit pas dépasser 1,21 pour la catégorie précitée.

Marges de manœuvre : le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (= produit des 3 taxes/ le produit des bases communales par les taux moyens nationaux) est de plus de 1. C'est la traduction d'une pression fiscale élevée.

*Seule la maîtrise des dépenses courantes, dépenses de personnels et charges courantes, entretien de la voirie... ainsi qu'un net ralentissement des investissements peut permettre à la commune de Retournac de stabiliser des finances communales fragilisées.» **Bernard PONTVIANNE** voit, dans la limitation de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement, une sage application des préconisations du Trésorier.*

Pour **Pierre ASTOR**, ce qu'il faut noter, c'est que « depuis les municipales nous n'avons réalisé aucun nouvel emprunt.... et on a quand même fait des choses en «jouant» sur notre trésorerie. Les seuls emprunts en cours sont ceux de l'ex municipalité. »

Charles COMMUNAL se félicite de ce compte administratif, preuve de la maîtrise de nos finances, il précise que « nous sommes passés de la gestion «bling bling» à la gestion en bon père de famille. Il ajoute que ça fait 50 ans en France que nous vivons à crédit sur les régimes sociaux et les collectivités locales et qu'il est temps de revoir cette situation. »

- compte administratif – budget générale de la commune 2009

Approbation moins une abstention (Jean FURNON)

- compte administratif – budget assainissement 2009

Approbation à l'unanimité

- compte administratif – budget eau potable 2009

Approbation à l'unanimité

- compte administratif – Miaune 2009

Approbation à l'unanimité.

2. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) : Présentation du programme d'investissement 2010. Il trouvera sa concrétisation dans le Budget Prévisionnel 2010 examiné le 9 avril.

3. Approbation du plan d'aménagement de la forêt de Miaune.

Une réunion a eu lieu en mairie en présence de l'ONF (et notamment de M. Dominique GILLET, Directeur de l'Agence Auvergne - Limousin) et de certains ayants droits le 26 février 2010.

Certains ayants droits ont exprimé des réserves par rapport au plan d'aménagement de la forêt de Miaune élaboré par les services de l'ONF.

Le nouveau plan d'aménagement présente quelques petites erreurs, communiquées à M. Gillet, directeur de l'agence ONF Auvergne-Limousin.

Ces remarques ont été prises en compte par l'ONF lors de la réunion du 26 février 2010. Le document a été revu par les services de l'ONF de manière à intégrer ces observations.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan d'aménagement tel le projet d'Aménagement de la FORET SECTIONALE D' ARTIAS, ARTITES, BESSE, LE CORSET, LACHAMP, LINGOUSTRE, ORCEROLLES ET RIBES relevant du régime forestier établi par l'Office National des Forêts pour la période de 2006 à 2025.

Il est précisé également que les enjeux environnementaux (zone NATURA 2000) nécessitent l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.11 du code forestier. Cela simplifiera la réalisation des travaux de gestion courante prévus à l'aménagement, qui seront alors validés au moment de l'arrêté préfectoral, pour toute la durée de l'aménagement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et demande l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.11 du Code Forestier.

4. Subventions exceptionnelles

a. Ecole Arc en Ciel : organisation d'une manifestation sportive
L'école Arc en Ciel organise une grande journée sportive le vendredi 18 juin avec 600 élèves environ de 11 villages environnants et une centaine d'adultes pour encadrer. L'école sollicite une aide financière pour les accompagner dans ce projet.

Une journée départementale semblable a été organisée aux Villettes en 2009. A Retournac les lots et coupes seront sollicités auprès du conseiller général.

Il s'agit d'une demande exceptionnelle puisque la direction de l'enseignement catholique change de commune chaque année.

cette journée sera l'occasion d'accueillir plus de 600 enfants, des enseignants, des parents, des élus venus de différentes communes.

Il y a une retombée médiatique comme lorsqu'on accueille le lancement de la campagne JPA et de la ligue de l'enseignement et lors de journées autour de la prévention ou du sport en ce qui concerne l'enseignement public.

Le Maire propose plusieurs montants :

- 600 € : 4 votes pour (Charles COMMUNAL, Henriette LOPEZ, Bernard de SEAUVE et Claude DUBUY)

300 € : unanimité

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'une subvention d'un montant de 300€.

b. Ecole Jean Saby : déplacement à Trevas.

Coût : une centaine d'euros. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'un paiement sur présentation de la facture, comme on le fait pour la piscine et les autres sorties.

5. Projet de crèche :

Point sur la future gestion et sur son coût.

Aujourd'hui, il s'agit d'une halte garderie ouverte les après-midi.

Le projet de construction de la crèche implique une augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture de la structure, et de ce fait, une hausse des charges de fonctionnement. Dans le même temps, l'association qui gère actuellement la halte-garderie semble s'essouffler.

Certains membres de l'association semblent s'essouffler et parlent de démissionner.

Le cout de fonctionnement de la nouvelle crèche sera beaucoup plus important qu'actuellement (nous pouvons esquisser 180 000 € de charges de personnel).

La subvention demandée à la commune pourrait être de 100 000 € (50 000 € actuellement).

Il convient de rappeler la position de la Commune sur ce dossier et d'exclure dès aujourd'hui toute gestion communale future. La commune n'en a pas les moyens financiers.

Une réunion avec les membres de l'association, le docteur André de la PMI, la CAF et la mairie est prévue le 7 avril prochain. Des éléments nouveaux seront apportés sur les coûts de fonctionnement du futur équipement.

Les élus qui participeront à la réunion du 7 avril sont : Josette SATRE, Henriette LOPEZ et Charles COMMUNAL.

Il est important que les parents concernés se mobilisent et s'investissent dans cette halte garderie.

6. Demande de révision du protocole d'accord sur les 35 heures exprimée par un agent. Le Conseil Municipal accepte cette réactualisation à l'unanimité. il convient de :

- Désigner les élus qui suivront cette procédure,
- Déterminer la méthodologie à suivre : réactualisation générale ou par service.

Elus chargés de suivre la procédure : Pierre ASTOR, Claude DUBUY, Thierry BENEVENT, Henriette LOPEZ, Charles COMMUNAL et Bernard PONTVIANNE.

7. Droits de place – Restitution à l'association Retournac Sports Loisirs.

Reversement à l'association Retournac Sports Loisirs les droits de place perçus lors de la brocante du 17 mai 2009 et s'élevant à 1 897,60 €. unanimité

8. Dispositif « profession Sport » - Aide à l'emploi pour l'association Tennis Club Retournac – année 2010. Le Tennis Club de Retournac bénéficie de la part du Conseil général d'un allègement de coût sur les prestations facturées par l'association « Sports, Loisirs, Culture – Profession Sport 43 » pour l'emploi de M. Oudin Jérémy, intervenant sportif rémunéré.

Cet allègement est conditionné à l'obtention d'une aide communale dédiée spécifiquement à l'emploi.

Le conseil reconduit à l'unanimité pour 2010 l'aide à l'emploi accordée en 2009 pour l'association « Tennis Club Retournac » pour un montant de 360 € soit la reconduction de la subvention versée en 2009 pour le TC club.

10 Plan pluriannuel d'assainissement.

Il est proposé au conseil d'approuver le plan pluriannuel d'assainissement proposé par les commissions finances et travaux, à savoir :

- 2010- 2011 : étude technique puis travaux pour Sarlanges (scénario 1 soit le bourg) et Chenebeyre
- 2011-2012 : étude technique puis travaux dans le cadre de la réhabilitation d'une partie du réseau existant
- 2012-2013 : étude technique puis travaux à la Bastide (scénario 2 moins l'Ange soit un coût prévisionnel de 176 000 €) et à Preaux (scénario 1 pour un montant de 64 000 €)
- 2013-2014 : suite étude technique puis travaux dans le cadre de la réhabilitation du réseau existant

Il est précisé que les autres projets seront examinés en temps voulu.

Charles COMMUNAL et Jean FURNON demandent que soient clairement énoncés les secteurs qui ne seront pas

raccordés au réseau d'assainissement pour que les personnes habitant ces lieux se mettent en conformité avec le SPANC.

LE PLAN PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT tel que présenté pour la période 2010-2014 est approuvé à l'unanimité moins une abstention (Claude DUBUY).

11. REMPLACEMENT D'UN PERSONNEL DE L'ÉCOLE DE CHARRÉES.

Comme suite au point effectué lors du conseil municipal du 26 février 2010 et aux modalités de recrutement prévues par les textes, rappelées et approuvées lors de cette séance, il est proposé :

- de procéder au recrutement par voie de mutation de Madame Jeanine AURELLE, née Crepon Agent Territorialisé Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet (28 H par semaine)

Approbation à l'unanimité moins une abstention (Annie ASTIER).

- augmenter de 4h par semaine le temps de travail de deux fonctionnaires actuellement à temps non complet (25 H par semaine) pour qu'elles accomplissent le nettoyage des équipements publics (mairie, services techniques, etc.)

Approbation à l'unanimité.

12 Huis clos pour le point suivant : Un particulier souhaite que les 3 parcelles qui sont en cours de cession par la mairie à des particuliers soient grevées d'une bande de retrait pour faciliter la circulation dans la rue. Vote : contre à l'unanimité moins une abstention (Pierre ASTOR) et une voix pour (Marie-Jo VAUCANSON).

**Prochain conseil municipal : le vendredi 9 avril
2010 18h30 (vote du budget)
tout citoyen a le droit d'y assister**

*Directeur de la publication : Pierre ASTOR - Dépôt légal : Avril 2010
Impression : Imprimerie SVI - 43800 Vorey sur Arzon
Compte-rendu non exhaustif et synthétique du conseil municipal*

Foire des Pâquerettes

17 & 18 Avril 2010

RETOURNAC (43)

SAMEDI

Vins & Gastronomie

DIMANCHE

**Vins & Gastronomie
Grande Foire**

ANIMATIONS :

**Petit train, Mini ferme
Machine à vapeur
Débardage à l'ancienne**

**Artisanat d'art
Structures gonflables
Ballades en calèche, Poneys
Véhicules de collections
Animaux
Etc...**

ENTRÉE GRATUITE

A mi-chemin entre St Etienne et Le Puy en Velay

www.ville-retournac.fr

